Relations industrielles Industrial Relations



Giustizia e Mezzogiorno. Il caso dello statuto dei lavoratori, par Mirella Giannini, Venezia, Marsilio Editori, 1979, 162 pp.

Danielle Picard

Volume 36, numéro 3, 1981

URI : https://id.erudit.org/iderudit/029195ar DOI : https://doi.org/10.7202/029195ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé) 1703-8138 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Picard, D. (1981). Compte rendu de [Giustizia e Mezzogiorno. Il caso dello statuto dei lavoratori, par Mirella Giannini, Venezia, Marsilio Editori, 1979, 162 pp.] Relations industrielles / Industrial Relations, 36(3), 699–701. https://doi.org/10.7202/029195ar

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



flète cette tendance à l'exotisme. Elle signale à 2.1 «les organismes multi-patronaux de santé au travail», à 3.1 «les structures des services de santé» et il est fait référence aux «spécialistes de la santé» (3.1114). La sécurité y serait incluse. En santé du travail, globalement et comme société, nous acceptons notre ignorance. Toutefois, il y a des chercheurs en santé, des médecins du travail, des hygiénistes, des infirmiers et infirmières. En sécurité du travail, nous n'en connaissons pas plus mais nous n'osons pas l'admettre. Est-ce à cause que nous n'avons pas trouvé de sauveur ou de bouc émissaire? Le rapport Martin recommandant la mise en oeuvre d'un organisme ayant comme fonction la recherche en santé et sécurité du travail fait principalement référence à la santé. «Faut se tenir en santé».

Le titre fait référence aux maladies industrielles et aux accidents de travail. Par accidents de travail, il faut probablement entendre blessures; maladies industrielles inclueraient lésions et autres traumatismes. Les maladies, blessures, lésions et autres traumatismes peuvent être autant le résultat d'une exposition plus ou moins prolongée à un «agresseur» que le résultat d'un événement (l'accident).

La typologie met en évidence la très grande diversité des moyens organisationnels de prévention.

La lecture des différents titres recensés et annotés des moyens organisationnels de prévention au niveau gouvernemental et au niveau des corps intermédiaires laisse l'impression de structuromanie, laisse l'impression de complexité, laisse l'impression de tourner autour du pot. Les titres au niveau de l'entreprise et au plan individuel atténuent cette impression et l'on voit que l'on s'attaque au problème. C'est comme si l'on voulait par un ensemble de structures et de rôles complexifier la solution du problème, se préparer l'excuse de la non-réussite. Pourtant, fondamentalement pour résoudre un problème, il faut le vouloir et il faut le pouvoir. Le pouvoir vient de l'autorité mais surtout de la connaissance.

Les moyens organisationnels de prévention identifiés sont nombreux, presque trop nombreux. Lesquels sont efficaces, lesquels répondent au problème? Un programme de prévention qui comprendrait comme moyens: la sécurité hors travail et les premiers soins, a-t-il plus de chance de succès qu'un programme qui comprendrait: des règlements de sécurité et l'équipement de protection individuelle? Mais, quelle est la nature du problème?

La publication de cet instrument de travail arrive à un moment qu'on ne peut plus opportun. Certains trouveront réponse à leurs questions, d'autres l'occasion d'un départ.

Bernard BOUCHER

Québec

Giustizia e Mezzogiorno. Il caso dello statuto dei lavoratori, par Mirella Giannini, Venezia, Marsilio Editori, 1979, 162 pp.

De façon bien plus marquée que dans d'autres pays d'Europe, l'Italie a connu, lors de ces dernières années, un vif débat qui a intéressé à la fois les spécialistes de la question et un grand nombre de citoyens.

Quand il s'agit du rôle du juge et des rapports de celui-ci avec son engagement politique, comment, en effet, ne pas se sentir concerné?

Là, le problème a été posé comme choix plus ou moins tranché entre deux positions extrêmes: à la conception traditionnelle du rôle du juge qui est de rendre justice en appliquant strictement la loi, en demeurant «audessus des parties», s'oppose une vue plus récente pour laquelle le rôle de ce magistrat ne peut être neutre mais est obligatoirement politisé, et qui ne peut admettre l'application du droit qu'à l'avantage des défavorisés. Ces conceptions contradictoires sont le reflet d'un conflit qui existe au sein de la magistrature italienne, et qui est concrétisé par la formation de courants associatifs regroupant des juges qui entendent ainsi, en principe, montrer leur opinion dans cette controverse. Sur le plan national, et compte tenu de groupements dont les positions sont intermédiaires à ces deux conceptions et qui n'adhèrent qu'à certains de leurs aspects, la première tendance est encore majoritaire, en particulier dans les niveaux les plus élevés de la magistrature; la deuxième est en progression et concerne surtout de jeunes juges.

L'étude de Mirella Giannini vise à cerner s'il existe un déterminisme dans le choix de ces magistrats entre ces différentes orientations. Son hypothèse principale est que le milieu dans lequel le juge vit et exerce sa profession, est un élément important dans son option entre un «comportement bureaucratique» et un «comportement déviant» (par rapport à l'acception traditionnelle du rôle du juge).

Le champ d'application de son étude est la magistrature des Pouilles et le comportement de celle-ci pour ce qui est de la nouvelle législation du travail italienne issue de la loi du 20 mai 1970, davantage connue sous le nom de «statut des droits des travailleurs». Cette loi qui a été un des principaux résultats des mouvements sociaux de l'automne chaud 1969, et venue codifier la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise.

Après avoir présenté quelles sont les valeurs de l'institution judiciaire et la crise du rôle du juge, Mirella Giannini teste l'échantillon choisi à partir des résultats électoraux obtenus par les différents groupements de magistrats dans les Pouilles. La comparaison avec les résultats obtenus au niveau national révèle que les juges de cette région sont davantage attirés par les groupements modérés que par l'un ou l'autre des comportements «extrêmes». La principale raison avancée par l'auteur pour l'explication de cette particularité est que ceci tient au clientélisme politique qui sévit dans le sud de l'Italie, et qui met tout en oeuvre pour marginaliser les volontés de changement.

Pour ce qui est plus particulièrement des magistrats du travail dans cette partie du mezzogiorno, les réponses à l'enquête fournies par ces juges ont dans l'ensemble davantage tendance à rassembler les caractéristiques d'un comportement de type plutôt «déviant». L'expérience du statut des droits des travailleurs ne semble pas avoir entraîné ici une modification notoire dans la perception du rôle du juge, par ces juges euxmêmes.

Mirella Giannini prend le soin de souligner que les magistrats qui ont accepté, dans cette région, de répondre à ses questions ont été, naturellement, des personnes disposées à réfléchir sur le rôle du juge et donc davantage prêtes à remettre celui-ci en question. De plus les magistrats des milieux urbanisés sont beaucoup plus que ceux des milieux ruraux, portés à une remise en cause du rôle du juge et à souhaiter le faire évoluer dans le sens d'un comportement «déviant». Et, ce sont aussi, précisément, les magistrats des milieux urbanisés qui ont généralement accepté de se soumettre à cette enquête.

Ceci doit en effet être pris en compte lorsque l'on sait que la majorité des magistrats du travail du mezzogiorno a à exercer son activité en milieu rural.

Si l'hypothèse principale du travail de Mirella Giannini n'a pas été vérifiée de façon précise, son travail a certainement la qualité de nous présenter une typologie assez fine du comportement des juges italiens et de mettre en évidence la crise d'identité dont souffre cette institution judiciaire. Cependant rien n'est dit sur les conséquences de cette crise et son impact sur la salubrité de la vie sociale italienne.

De plus, autant cette étude sociologique est menée avec méthode, autant elle nous semble mal mériter son titre, et en particulier son sous-titre. Seulement le tiers de l'étude porte sur le mezzogiorno, et le sixième concerne le statut des droits des travailleurs. Le but fixé et présenté au début de l'étude, la démarche très progressive justifient une telle répartition. Mais à la lecture d'un tel titre, on peut normalement s'attendre à des développements plus amples sur la perception de la loi du 20 mai 1970 par les juges du mezzogiorno et surtout sur l'application qu'ils en font.

Enfin, si Mirella Giannini révèle par certaines affirmations, sa nette préférence pour les comportements de type «déviant» des magistrats, cela ne la prive pas d'objectivité dans la présentation et l'interprétation des résultats de sa recherche.

Danielle PICARD

Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Stress, santé et rendement au travail, par Shimon Dolan et André Arsenault, Monographie no 5, Montréal, École des relations industrielles de l'Université de Montréal, 1980, 186 pp.

Pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de santé et de sécurité au travail, la monographie de Dolan et Arsenault représente un ouvrage attendu depuis longtemps. En effet, cette monographie présente l'avantage énorme de s'attaquer à un problème extrêmement complexe, celui du stress au travail, et de réussir à placer simplement chaque morceau du casse-tête pour en dégager une image passablement claire.

Après avoir parlé de «santé du milieu de travail» (chapitre 1), les auteurs consacrent deux chapitres au concept de qualité de vie au travail (sous l'angle de la satisfaction au travail, puis sous celui du stress), un autre au concept de stress, deux autres aux «origines et conséquences» du stress au travail, pour déboucher, au chapitre 7 sur «une approche multidisciplinaire à la notion de stress au travail». Le dernier chapitre fait état d'un «modèle clinique d'intervention en milieu du travail».

L'ouvrage est le résultat d'une collaboration étonnante: «Que le lecteur surpris par le fait qu'un docteur en psychologie organisationnelle et un médecin spécialiste en médecine nucléaire aient réussi à s'entendre et à se comprendre suffisamment pour en arriver à écrire une monographie sur le stress au travail se rassure: nous sommes surpris nousmêmes» (Introduction, p. 17). Le résultat est tout aussi étonnant que la collaboration.

En effet, il s'agit là d'une des meilleures synthèses sur le stress au travail. Les différentes dimensions des paramètres en présence (santé, satisfaction, stress) et les nombreuses définitions qui en ont été données sont clairement évoquées. Ce qui plus est, les liens entre eux sont établis. Pour v arriver, les auteurs se placent au-dessus des controverses habituelles (approche organiciste - approche psychologique; etc.) et élaborent, pièce par pièce, les éléments de leurs synthèse. Celle-ci s'articule autour des besoins tant organisationnels qu'individuels, à court, moyen et long terme, et des liens entre ces différentes composantes. Si l'ouvrage en arrive à un résultat intéressant, c'est que les auteurs ont su partir de plus loin, prendre du recul par rapport au stress lui-même, et pousser l'analyse autant que faire se peut en intégrant les différents éléments rencontrés.

Le déroulement logique de leur argumentation (si tant est qu'il y ait argumentation!) est relativement facile à suivre. «Chaque chapitre comporte une infrastructure où nous présentons dans un premier temps les thèses générales soutenues dont nous prenons systématiquement le contre-pied pour enfin tenter de dégager une synthèse qui corresponde à notre interprétation» (p. 18). Chaque chapitre, et chaque partie de chapitre, présente d'ailleurs une excellente synthèse. De même, les différents tableaux, présentés souvent selon une même typologie, permettent au lecteur de s'y retrouver facilement.

Il y a beaucoup de rigueur dans la présentation et l'interprétation des définitions de concepts souvent flous et difficiles, et des différents modèles couramment utilisés, entre autres, en psychologie sociale et organisationnelle. Le concept de stress lui-même est analysé dans toutes ses dimensions, ses antécédents et conséquents, toute cette analyse débouchant sur un modèle conceptuel (que les auteurs appellent «modèle conditionnel du stress au travail» — p. 143). Le cadre général de ce modèle, de même que plusieurs de ses composantes, est emprunté à Cooper et Marshall (Journal of Occupational Psychology, 1976, vol. 49, pp. 11-28). Les auteurs